



PREAVIS MUNICIPAL No 19-01

Sainte-Croix, le 01 février 2019
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Remplacement du véhicule porteur polyvalent "Meili VM 3500" du Secteur des Travaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet la demande d'un crédit destiné au remplacement du véhicule porteur polyvalent Meili VM3500, acquis en 2007, par un modèle de type Meili M1300 BEAT.

Afin de permettre un équipement adéquat du véhicule pour les tâches qui lui sont destinées, il est également compris dans la demande l'acquisition d'agrégats nécessaires aux opérations de déneigement, soit une lame à neige de type étrave et une saleuse combinée sel-saumure.

Préambule

Le véhicule actuel comptabilise plus de 8'000 heures de fonctionnement et affiche 77'000 km au compteur, ce qui équivaut à titre de comparaison à environ 400'000 km pour un véhicule de tourisme.

Affecté principalement aux opérations de déneigement des voies étroites ainsi qu'aux travaux liés à l'entretien des parcs et jardins, le Meili VM3500 a pleinement répondu aux attentes du secteur des travaux tout au long de ses 11 années de service.

Cependant, malgré l'entretien continu et consciencieux qui lui a été prodigué, ce véhicule montre des signes d'usures générales, et les coûts liés à sa maintenance augmentent graduellement.

Dans l'optique de limiter ces frais et de garantir sa fiabilité ainsi que sa disponibilité, son remplacement devient nécessaire et entre dans le plan de renouvellement général établi pour notre parc de véhicules.

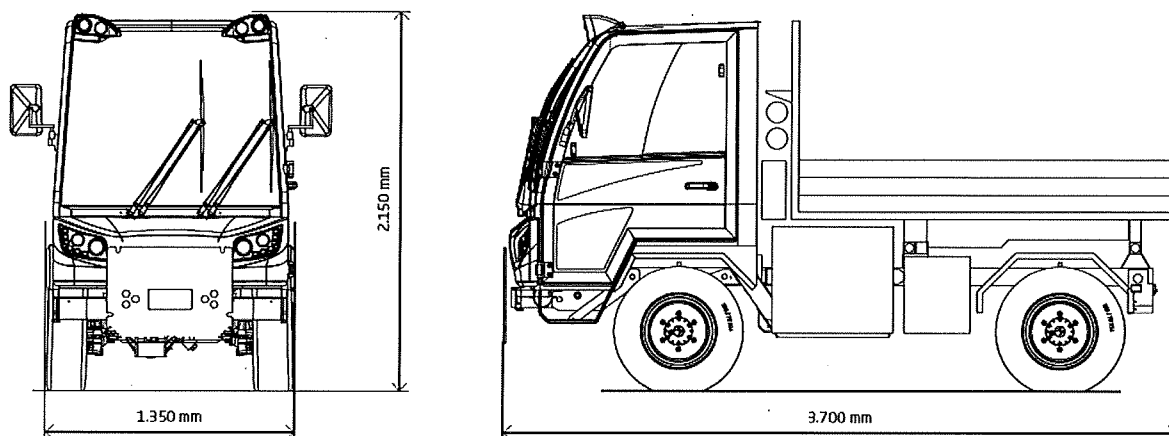
Choix du véhicule

Afin d'améliorer les prestations liées au déneigement des trottoirs, sans pour autant compromettre son utilisation estivale, notamment le transport d'eau pour l'arrosage des espaces verts, les critères prépondérants pour la sélection du nouveau véhicule se sont focalisés sur ses dimensions ainsi que sa maniabilité.

La notion de confort intérieur n'a pas été écartée, au vu des nombreuses heures consécutives passées dans l'habitacle par les chauffeurs lors des opérations de déneigement.

Des offres ont été demandées aux principaux fournisseurs sur le marché suisse de ce type de véhicule spécialisé. Trois véhicules proposés et correspondant à nos critères ont ensuite été testés par les collaborateurs du Secteur des Travaux dans diverses situations.

Suite à ces essais, une analyse multicritères a permis de porter notre choix sur le véhicule porteur M1300 BEAT, de la maison Victor Meili AG.



Au vu de ses dimensions compactes, le véhicule est particulièrement adapté au déneigement des trottoirs.

Au niveau des agrégats, le choix s'est porté sur une lame à neige de type étrave, de part sa polyvalence d'utilisation et sa maniabilité dans les espaces confinés que présentent couramment les voies piétonnes. Le choix d'un équipement de salage combiné fait suite à plusieurs essais effectués durant l'hiver dernier et qui ont démontré l'efficacité de la saumure au niveau de l'épandage préventif, mais également ses limites dès lors que les températures atteignent des valeurs inférieures à -5°C.

Coûts

Véhicule porteur type Meili M1300 BEAT	Chf	151'450.00
Reprise véhicule Meili VM3500	Chf	-8'000.00
Equipements		
Saleuse combinée sel-saumure.	Chf	32'500.00
Lame à neige de type étrave	Chf	6'150.00
Total	Chf	182'100.00
TVA 7.7 %	Chf	14'020.00
Total TTC	Chf	196'120.00

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du véhicule Meili VM 3500
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 196'120.-- TTC**. Le compte N°9146.19.01 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 433.3311 pour le véhicule porteur et N° 432.3311 pour les équipements hivernaux, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2020.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 42'150.--** la première année en tenant compte des intérêts (1,5 %) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 41'000.--** avec annuité constante.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



F. THEVENAZ

Le Secrétaire :



S. CHAMPOD

Délégué municipal : M. Philippe Duvoisin